

LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

Transport Autonomie Beauce-Etchemins dessert sur son territoire actuellement 28 localités réparties dans 2 M.R.C. :

M.R.C. BEAUCE-SARTIGAN

1. Lac Poulin
2. La Guadeloupe
3. Saint-Benoît Labre
4. Saint-Éphrem
5. Notre-Dame-des-Pins
6. Saint-Côme-Linière
7. Saint-Gédéon-de-Beauce
8. Saint-Honoré-de-Shenley
9. Saint-Martin
10. Saint-Philibert
11. Saint-René
12. Saint-Simon-les-Mines
13. Saint-Théophile
14. Saint-Évariste-de-Forsyth
15. Ville Saint-Georges

M.R.C. DES ETCHEMINS

1. Lac-Etchemin
2. Sainte-Aurélie
3. Saint-Benjamin
4. Saint-Camille-de-Lellis
5. Saint-Cyprien
6. Sainte-Justine
7. Saint-Louis-de-Gonzague
8. Saint-Luc-de-Bellechasse
9. Saint-Magloire
10. Saint-Prosper
11. Sainte-Rose-de-Watford
12. Sainte-Sabine
13. Saint-Zacharie

Transports,
Mobilité durable
et Électrification
des transports

Québec 



LE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

UN
PREMIER PAS VERS
l'autonomie

INFORMATION

Pour toute information concernant l'inscription, l'admissibilité, les réservations, l'horaire et tout autre renseignement se rapportant au transport adapté, veuillez communiquer au :

418 227-4147
1 800 463-1691

10949, 2^e Avenue, Saint-Georges
(Qc) G5Y 1V9
transportautonomie@globetrotter.net
www.transportautonomie.com



Transport Autonomie
Beauce - Etchemins
Transport adapté et collectif

418 227-4147
Sans frais : **1 800 463-1691**

LE TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Le transport adapté et à mobilité réduite est un service de type porte-à-porte.

Il est réservé aux gens ayant des limitations physiques ou cognitives et répondant aux critères d'admissibilité définis par le ministère des Transports du Québec. Voici les critères d'admission :

- Incapacité de marcher sur une distance de 400 mètres sur un terrain uni;
- incapacité de monter une marche de 35 centimètres de hauteur avec appui, ou incapacité d'en descendre une sans appui;
- incapacité d'effectuer la totalité d'un déplacement en utilisant le transport en commun régulier;
- incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace;
- incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres;
- incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle; toutefois, cette incapacité ne peut à elle seule être retenue aux fins d'admission.

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT

L'utilisateur pourra utiliser le transport adapté pour effectuer des déplacements occasionnés par :

- Son travail
- Ses études
- Ses loisirs
- Des soins médicaux
- Des activités de nécessité (Caisse-magasinage, etc.)

TARIF DE L'USAGER

Le coût payé par l'utilisateur lors d'un déplacement à l'intérieur d'une même municipalité sera de 2,75 \$.

Pour un déplacement intermunicipal, le coût sera de 2,25 \$ au départ plus 15 cents du kilomètre.

HORAIRE DE SERVICE

Du dimanche au samedi de 7 h à minuit selon la disponibilité des véhicules.

Horaire du centre d'appel :

8 h à 12 h / 13 h à 16 h



**Transport
Autonomie**
Beauce - Etchemins
Transport adapté et collectif

418 227-4147 / 1 800 463-1691
10949, 2^e Avenue, Saint-Georges (Qc) G5Y 1V9
transportautonomie@globetrotter.net
www.transportautonomie.com

